

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pour un véritable retour au fleuve dans la grande région de Québec

Présentation du mémoire du Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches aux audiences publiques du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec

Québec le 12 novembre 1999 - Le Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches organisme de concertation pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent, a présenté ce matin son mémoire aux audiences publiques du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec.

Le mémoire du comité ZIP, est le fruit de nombreuses consultations et de travaux menés lors de tables de concertation. Intitulé "Pour un véritable retour au fleuve dans la grande région de Québec", il s'oriente autour de 4 grands thèmes:

- ◆ Qualité des eaux
- ◆ Accessibilité publique au fleuve
- ◆ Protection des paysages littoraux
- ◆ Protection des milieux naturels et humides

Voici nos recommandations :

Assainissement urbain

1. *Que l'assainissement urbain soit une priorité de la politique québécoise de l'eau ;*
2. *Que l'on construise des bassins de rétention là où cela est nécessaire ;*
3. *Que l'on étudie, dans l'éventualité où la construction de bassins de rétention s'avérerait trop coûteuse ou inadéquate, de solutions alternatives appropriées.*
4. *Qu'une politique québécoise comprenne la nécessité de doter toutes les municipalités d'installations visant à réduire à son minimum la contamination bactériologique des eaux rejetées.*
5. *Que l'implantation d'une agriculture durable, respectueuse de la qualité environnementale des cours d'eau et du fleuve soit soutenue et fasse partie intégrante de la politique de l'eau;*
6. *Que soit reconnue et généralisée par la politique de l'eau une approche de concertation de tous les intervenants concernés, l'approche par comité de bassin versant.*

Accessibilité publique

7. *Que la politique de l'eau inclue une politique d'accessibilité publique aux plans d'eau ;*

8. *Que la politique de l'eau favorise un aménagement des plans d'eau basé sur une réflexion ouverte aux modèles d'ici et d'ailleurs qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;*
9. *Que la politique d'accessibilité publique proposée soit incluse dans les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanisme des municipalités riveraines afin d'identifier les potentiels et de planifier les aménagements ;*
10. *Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics ;*
11. *Que la politique de l'eau inclue la nécessité, pour tout développement industrialoportuaire au Québec, de faire l'objet d'une planification intégrant l'accessibilité publique et la concertation avec le milieu.*
12. *Que soit revue, à travers l'élaboration de la politique de l'eau, la politique de location de baux de grève à partir du principe que seuls peuvent être concédés les baux qui favorisent l'intérêt public.*
13. *Que les accès publics soient signalés clairement au moyen de panneaux routiers ;*
14. *Qu'une liste des accès existants soit établie et publiée dans les bureaux d'information touristique ainsi que sur Internet.*
15. *Que la politique de l'eau prévoie la mise en place de mécanismes souples qui permettraient d'ouvrir les plages fluviales aux activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau.*

Protection des paysages littoraux

16. *Que la future politique de l'eau inclue la reconnaissance de la notion du paysage ainsi que la nécessité, pour tout projet d'aménagement d'un plan d'eau et de ses abords, d'étudier les impacts du projet sur le paysage du littoral naturel ou bâti.*

Protection des milieux naturels et humides

17. *Que la MRC de la Côte-de-Beaupré se dote dans les plus brefs délais d'un schéma d'aménagement qui consacre la nécessité de préserver les milieux naturels.*
18. *Que la politique québécoise de l'eau inclue des mécanismes permettant de faciliter la préservation des milieux humides encore existants.*
19. *Qu'une entente soit conclue dans les plus brefs délais entre le MENVQ et la FAPAQ afin que le " Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles " puisse être appliqué efficacement;*
20. *Qu'une signalisation adéquate sur les lieux potentiels de cette pratique vienne clairement rappeler qu'elle est interdite ;*
21. *Que la politique de l'eau reconnaisse la nécessité de mettre en place des mesures très strictes afin de préserver l'intégrité des écosystèmes des battures.*

Le retour au fleuve, tant promis et tant souhaité, dépend de l'amélioration de la qualité de l'eau et d'un accroissement de l'accessibilité au littoral. Mais il doit également s'inscrire dans une approche globale incluant la préservation des paysages littoraux ainsi que la conservation des milieux humides. Le fleuve sera l'objet d'une attention

environnementale accrue puisqu'une population qui jouit pleinement d'un plan d'eau est d'autant plus sensibilisée à la protection de la santé environnementale de celui-ci.

-30-

Pour information:

Hamida Hassein-Bey, coordonnatrice

Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches.
Édifice de la Fabrique, 295 Charest Est, bureau 099
Québec, G1K 3G8
(418) 522-8080 télécopieur: (418) 522-4664
Courriel: zipquebec@clic.net